

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1239

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 33

À l'alinéa 26, après le mot :

« inscrites »,

insérer les mots :

« sur une liste électorale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.